

COMPTE RENDU AGE 20 05 2016
FUSION ÉCOLES DE MUSIQUE ET DANSE
JUIGNÉ SUR LOIRE ET MÛRS ÉRIGNÉ

Présents : Mr Pavillon (Conseil Départemental), Mr Hubert (CCLA),
Mr Arluison et Mr Prono (Mairie Juigné sur Loire)
Mme Favry (Mairie Mûrs Érigné)

Lieu et durée : École de musique de Mûrs Érigné, 20h15 à 21h45

1. Présentation de la structure AccorDance future.

- Pourquoi cette démarche de fusion ?
 - réponse à des contraintes budgétaires : demande formalisée de nos financeurs et nécessité de renforcer nos équilibres budgétaires.
 - réponse à des contraintes administratives : nécessité de renforcer l'équipe administrative (bénévoles)
 - mais aussi des avantages en retour :
 - *pour les enfants : palette d'activités élargie
 - *pour les professeurs : pérennisation des emplois, un seul employeur
 - *pour tous : accès élargi aux salles de spectacles, projets plus conséquents inter-écoles
- Qui ? Quoi ?
 - Les activités des 2 écoles sont conservées, musique et danse
 - un seul CA
 - une structure associative type loi 1901
- Où et quand ?
 - Un siège social posé à Mûrs Érigné (locaux école de musique)
 - deux sites d'enseignement conservés (2 pour la musique et 2 pour la danse)
 - mise en œuvre au 01 09 2016
- Comment ? Organisation des cours
 - avoir au moins 3 enfants inscrits sur un cours pour ouvrir un cours sur le site
 - pour les cours collectifs (FM), règle de la majorité pour choix du lieu du cours
- Comment ? Des statuts, et des liens avec nos partenaires financiers, projet de convention multipartite
 - Com Com Loire Aubance
 - Conseil Départemental
 - Mairies de Juigné sur Loire, Mûrs Érigné et Soulaines sur Aubance

- Comment ? une nouvelle identité, un nouveau logo
→AccorDance en 2LA (AccorDance en Loire, Louet, Aubance)
Ce choix permet de prendre en compte les trois composantes de la nouvelle structure (Juigné sur Loire, Mûrs Érigné et Soulaines sur Aubance)
- Les tarifs
→un souci d'équité pour les familles accueillies
*tarifs selon le QF CAF
*2niveaux retenus pour la danse
*3 niveaux retenus pour la musique
→Il est souligné que les seuils 2016/2017 choisis (1025 et 1200) seront révisables pour la rentrée suivante, selon l'équilibre de notre budget.
→l'adhésion annuelle est fixée à 31 euros
→la règle de l'avantage du moins 4 % sur l'ensemble de la facture (hors l'adhésion) à partir de la « 2^{ème} activité pour la famille » est retenue.
- Les grandes lignes du budget prévisionnel sont présentées
→enveloppe d'environ 190 000 euros pour AccorDance

2. **Présentation des effectifs et des activités** (cf plaquette pour découvrir les différentes activités proposées) :

- 280 familles
- 358 élèves
- 220 musiciens
- 138 danseurs
- 22 professeurs
- 1 Directrice

3. **Les votes**

→Soumis au vote : Dissolution de l'école actuelle de Juigné sur Loire ?
=oui à l'unanimité

→Soumis au vote : Dissolution de l'école actuelle de Mûrs Érigné
= oui à l'unanimité

→Soumis au vote : Approbation pour la création d'AccorDance (statuts, convention, philosophie de la politique tarifaire)
= oui à l'unanimité

La création d'AccorDance est donc actée à ce jour !

4. Mise en place du CA futur

Les élections, tenues après l'AGE, donnent le résultat suivant :

4.1. Le bureau :

- Présidente : Annie Prono
- Trésorier : Gilles Briodeau
- Trésoriers adjoints : Christophe Lezé et Vincent de Paul Humeau
- Secrétaires : Céline Brenon
- Secrétaire adjointe : Isabelle Déportes

4.2. Les membres du CA

- Responsables danse : Sarah Méderbel et Laetitia Grossi
- Responsables site internet, facebook, sponsoring : Bénédicte Petiteau et Jean Diron
- Resp. intendance : Corinne Beaumont et Laetitia Grossi
- Responsables technique : Philippe Hédir et Corinne Beaumont
- Matthieu Hédir

Nous notons que Nadine (Roirand) a exprimé lors de l'AGE son souhait de quitter le CA. Nous la remercions pour son engagement et les nombreuses années passées au sein de l'équipe du CA de Juigné.

Nous accueillons ce jour Matthieu Hédir, fils de Philippe : il souhaite intégrer le CA et voir ce qui s'y fait. Bienvenue à lui.

5. Information pour la prochaine Assemblée Générale

La prochaine AG est fixée le **jeudi 15 septembre 2016**, à 20h, salle Jean Carmet (Mûrs Érigné), sous la forme suivante :

→20h assemblée générale

→Puis temps avec les professeurs pour inscrire les enfants sur leurs créneaux de cours

→Et pot de convivialité.. Merci de noter déjà cette date sur vos agendas.